

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel-GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-17 : FIN_89504 : BAT RUE DE VIRE_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : -3,5k€ par rapport au CA 2024	13 186,72 €	Revenus des immeubles : +7k€ par rapport au CA 2024	62 165,92 €
65-Autres charges de gestion courantes :	1,61 €	75822-Prise en charge du déficit par le budget principal :	
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	672,25 €		
042-Dotation aux amortissements :	69 251,78 €	042- Reprise des subventions : +24,9k€ (rattrapage subventions)	39 497,30 €
TOTAL DF	83 112,36 €	TOTAL RF	101 663,22 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 18 550,86 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant déficitaire de 17 516,64 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 1 034,22 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital emprunt :	14 578,86 €	13-Subventions d'investissement :	159 516,32 €
21-Immobilisations corporelles :	18 539,60 €		
040- Reprise des subventions : +24,9k€	39 497,30 €	040-Dotation aux amortissements :	69 251,78 €
TOTAL DI	72 615,76 €	TOTAL RI	228 768,10 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est excédentaire de 156 152,34 €. En incluant, le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (-120 755,45 €) et les restes à réaliser en dépenses (7 892,25 €), la section d'investissement laisse apparaître un **résultat cumulé excédentaire de 27 504,64 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	277 312,45	153 853,93	431 166,38
	Recettes réalisées (1)	B	228 768,10	101 663,22	330 431,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	156 557,00	136 337,29	292 894,29
	Dépenses réalisées (1)	E	72 615,76	83 112,36	155 728,12
	Restes à réaliser	F	7 892,25	0,00	7 892,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	156 152,34	18 550,86	174 703,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-120 755,45	-17 516,64	-138 272,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	35 396,89	1 034,22	36 431,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 892,25	0,00	-7 892,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	27 504,64	1 034,22	28 538,86

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 1 034,22 €
- De reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 35 396,89 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe
« BAT RUE DE VIRE »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

